



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 septembre 2026

Convocation du : 24 septembre 2026

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 31

L'an deux mille vingt six, le trente septembre à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Céline LOGEZ, Grégory PICKEU, Sylvie GUSTIN, Hugues QUESTE, Cristiane DELESTREZ, Philippe CATTOIRE, Martine HENNEBELLE, Benjamin TISON BEERNAERT, Valérie PRINGUEZ, Christophe LECOEUCE, Fatima MAMERI, Sabine LELEU, Ahmed OURAGHI, Guillaume VILLE, Julie VACHAUDEZ, Samuel DEMARETZ, Mélanie DEZEURE, Alexis DEBUISSON, Nabil YAHYA, Thibault CAPELLE, Sarah FÉVRIER, Yasmine EL BACHIRI, Eve ROBBE, Catherine LE BROUSTER, Hans LANDLER, Michel PLOUY, Cyrielle DEBAVELAERE, Quentin MILLIOT, Nathalie DEPOORTERE, Caroline MARMOUZÉ

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Laurent DERONNE pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Jennifer DELPORTE pouvoir à Céline LOGEZ, Jean-Jacques DERUYTER pouvoir à Michel PLOUY

ABSENTS :

Maxime MOULIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nabil YAHYA

DE26_166

MARCHÉS PUBLICS
ADHÉSION ET AUTORISATION DE RECOURS À LA CENTRALE D'ACHAT
CENTRALIS

Autorisation - Approbation

Vu :

- Le code de la Commande Publique ;
- Les dispositions relatives aux centrales d'achat prévues aux articles L.2113-2 et suivants du Code de la Commande Publique ;
- Les besoins de la ville d'Armentières en matière d'achats publics ;
- Les conditions générales et modalités de fonctionnement de la centrale d'achat public CENTRALIS ;

Considérant :

- Que CENTRALIS exerce les missions d'une centrale d'achat au sens du Code de la commande publique ;
- Que le recours à une centrale d'achat permet de simplifier les procédures d'achat et d'optimiser les conditions d'acquisition de fournitures, services ou travaux ;
- Que l'adhésion à CENTRALIS est gratuite, conformément à la convention d'adhésion ;
- Qu'il est dans l'intérêt de la ville d'Armentières de pouvoir recourir aux marchés, accords cadres et services proposés par CENTRALIS,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la ville d'Armentières à la centrale d'achat CENTRALIS ;
- D'autoriser le recours aux marchés, accords cadres, dispositifs d'achats d'achat et services proposés par CENTRALIS dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique ;
- D'approuver les conditions générales d'utilisation et de service de CENTRALIS applicables aux acheteurs publics utilisateurs de la plateforme ;
- D'autoriser la désignation d'un administrateur chargé de créer et administrer le compte de l'organisme sur la plateforme CENTRALIS ; d'accepter les conditions générales au nom de la ville d'Armentières ; de gérer les accès utilisateurs ; d'assurer les relations administratives et opérationnelles avec CENTRALIS ; de valider les commandes et opérations réalisées via la plateforme dans le respect des règles internes la ville d'Armentières. L'administrateur habilité fera l'objet d'un document d'habilitation distinct ;

- D'autoriser Monsieur le Maire de la ville d'Armentières à signer tout document nécessaire à l'adhésion et à l'utilisation des services de CENTRALIS

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Nabil YAHYA
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS